

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

Réf. : AP/

DÉBIT DE BOISSONS – FERMETURE TARDIVE
DÉROGATION DE MONSIEUR BOURRELLY PHILIPPE
28 - ALLÉE ALFRED VIVIEN – 83150 BANDOL

CASA PAULA

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5,
VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2022 portant réglementation de la police générale des débits de boissons,
VU la demande en date du **20 mai 2026** de dérogation à l'heure de fermeture tardive de monsieur
BOURRELLY Philippe Tél : 06 64 50 43 47 débit de boissons « CASA PAULA »- sis 28 allée Alfred Vivien –
83150 BANDOL (courriel : casapaulabandol@hotmail.com),
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de SANARY S/MER.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Monsieur BOURRELLY Philippe est exceptionnellement autorisé à laisser son établissement ouvert jusqu'à **3 heures** du matin à la période suivante :

- Tous les jours de la semaine du 15 juin 2026 au 30 septembre 2026

ARTICLE 2° : Cette autorisation strictement personnelle est délivrée sous réserve qu'aucune modification ou transformation de l'établissement n'intervienne et ne pourra pas être renouvelée qu'à partir du **1^{er} FÉVRIER 2027** sur demande écrite du bénéficiaire.

ARTICLE 3° : **Le détenteur de cette autorisation devra se conformer à l'article préfectoral relatif aux nuisances sonores en date du 20 septembre 2002, sous peine de retrait immédiat de cette autorisation.**

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai maximum de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 – 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours – Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et notifié à l'intéressé.

Fait à Bandol, le **11 JUIN 2026**

Franck BERTONCINI,
Maire de Bandol.

